

AVIS PUBLIC AMENDÉ

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, que le Comité d'étude des demandes de démolition lors de sa réunion du 12 mars 2024, au pavillon du parc Henri-Bourassa situé au 6100, rue Pascal, étudiera la demande de démolition des immeubles suivants :

- 3647, rue Sabrevois
- 10105, boulevard Saint-Vital

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut se faire entendre au Comité d'étude des demandes de démolition de l'arrondissement au cours de cette réunion. Une période sera consacrée aux questions des citoyens relativement à cette demande de démolition ainsi qu'aux programmes préliminaires de réutilisation du sol proposés.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1) et au Règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au soussigné, par courrier au 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, Québec, H1H 5R5, ou par courriel à l'adresse suivante : marc-aurele.aplogan@montreal.ca.

FAIT À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 29 février 2024

Marc-Aurèle Aplogan

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 29 février 2024

